

« « « [LA JUNIOR ASSOCIATION](#) » » »

UN PREMIER ENGAGEMENT ASSOCIATIF



Le dispositif Junior Association permet aux jeunes mineurs de mettre en place des projets avec l'appui d'un système associatif innovant et adapté, et ainsi de participer activement à la vie de sa commune, d'agir et de s'engager concrètement.

L'objectif est d'encourager la liberté d'expression des jeunes, l'esprit d'initiative et le renouvellement de la vie associative dans le respect des valeurs de la République, de créer un espace de citoyenneté pour les jeunes de moins de 18 ans et de faciliter le passage vers le statut associatif.

Une Junior Association peut s'intégrer pleinement à un espace jeunes pour mettre en place différents clubs (théâtre, chorale, musique, danse, ...) organiser des actions de solidarité pour des grandes causes, créer une radio ou mettre en place un évènement festif...

Porté par le Réseau National des Juniors Associations, le dispositif s'appuie sur un relais départemental qu'est la Ligue de l'enseignement 10, qui rencontre les jeunes et les équipes éducatives, présente le dossier de demande d'habilitation et les accompagne dans le montage de leur projet.

Exemple d'accompagnement :

- Simplification des procédures administratives : ouverture compte-bancaire ; demande de subventions ; actions d'autofinancement ; formations gratuites...



Réseau National des Juniors Associations

LE RÉSEAU NOS ACTIONS LES JUNIORS ASSOCIATIONS ACTUALITÉS OUTILS & RESSOURCES PORTRAITS D'ENGAGÉ-E-S

RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS
IL N'EST JAMAIS TROP TÔT
POUR AGIR !

Qu'est qu'une Junior Association ?
Junior Association est une démarche souple qui permet à tout groupe de jeunes. Âgé-e-s de 11 à 19 ans, de mettre en place des

Je fais une demande d'habilitation

Je demande des conseils